

Pôle Solidarités Sociales

**Direction des Solidarités
et de la Cohésion Sociale**

Affaire suivie par

L. Pader / J.Ladevez / S.Gayard

☎ 04.73.42.35.96 / 04.73.42.35.71 / 04.73.42.49.72

✉ tsa-cd63@puy-de-dome.fr

Clermont-Ferrand, le 28 mai 2026

Objet : Inscription transport scolaire adapté

Madame, Monsieur,

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a émis un avis favorable pour la prise en charge des frais de transport scolaire de votre enfant. À ce titre, et conformément à l'*article R3111-24 du Code des transports*, le Département du Puy-de-Dôme peut assurer le financement d'un transport adapté, lorsque la gravité du handicap, médicalement établie, ne permet pas d'utiliser les transports en commun de manière autonome.

Pour l'année scolaire 2026-2027, la demande devra être effectuée exclusivement en ligne sur le site du Département <https://puy-de-dome.anvergur.org/departement63/index.php>. L'inscription devra être effectuée à partir de l'adresse électronique renseignée dans votre dossier MDPH, celle-ci permettant l'identification et l'accès à votre demande. Les démarches devront impérativement être réalisées avant les dates limites suivantes :

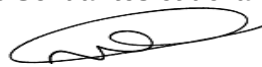
- **4 juillet 2026** pour les élèves de l'école primaire, les collégiens et les étudiants,
- **18 juillet 2026** pour les lycéens,

Toute demande déposée après ces échéances fera l'objet d'un refus de prise en charge. En cas de difficulté pour compléter votre dossier d'inscription, vous pouvez solliciter de l'aide au sein d'une Maison France Services dont vous trouverez les coordonnées via le lien suivant : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-france-services/puy-de-dome-63>

Pour toute question relative à votre demande, les services du Conseil départemental service restent à votre disposition par mail au tsa-cd63@puy-de-dome.fr et par téléphone à ces numéros 04.73.42.35.96 / 04.73.42.49.72 / 04.73.42.35.71.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Pour le Président et par délégation
La Directrice des Solidarités et de la Cohésion Sociale



Véronique PAUQ